

Conseil Communal
de Gimel

Le 3 novembre 2010

**Municipalité de la Commune de
1188 Gimel**

EXTRAIT

du procès verbal du Conseil Communal, séance du 2 novembre 2010

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Le Conseil communal de Gimel,

VU le préavis municipal n° 5-2010 concernant : « Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires »

OUI le rapport de la commission chargée de cet objet et

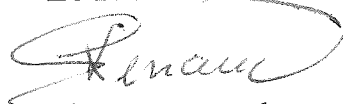
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

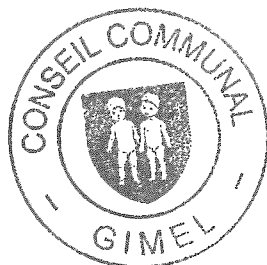
DECIDE

- d'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires


Ainsi délibéré en séance du 2 novembre 2010

Le Président


Simon Renaud



Le secrétaire


François Marti